



VENDREDI 28 MARS 2025 à 11h

**RASSEMBLEMENT DEVANT L'HÔTEL DU DÉPARTEMENT
DE VAUCLUSE**

(Jour de l'Assemblée départementale)



**La santé et la sécurité au travail ne sont
pas négociables, ni ne doivent faire
l'objet d'aucun compromis.**



**Unis, en grève, et déterminés exigeons des moyens et des actions
concrètes !**

Partout le même constat : le travail s'intensifie et les conditions de travail se dégradent dans tous les services du Département de Vaucluse.

Nombreux sont les problèmes évoqués par les personnels : mépris des agents, effectifs insuffisants, intensification de la charge de travail, recours à des personnels précaires, sous-traitance, harcèlements, absence de dialogue social ou professionnel, inquiétude pour l'avenir, absence de perspective stable, absence d'autonomie dans le travail, manque de soutien, de reconnaissance au travail, insuffisance ergonomique des postes de travail, désorganisation des services, management par la performance, insuffisance de prévention, moyen insuffisant pour la médecine de prévention et le secteur social, exposition aux risques professionnels accrue, accidents de service ou de travail (parfois mortels)...

La situation est alarmante. L'intervention d'un cabinet d'audit extérieur et impartial, choisi conjointement par l'administration et les représentants du personnel, devrait évaluer la situation et serait sans doute une première étape pour mettre fin au « massacre ».

Les victimes de « Risques Psycho Sociaux », d'accidents du travail, de dangers graves et imminents... ne peuvent pas attendre un éventuel plan de 3 ans. Les agents victimes, doivent être entendus, reconnus et protégés.

Nous demandons que ceux qui font appel à la cellule d'écoute soient protégés et reconnus dans leur souffrance. Les préconisations de la médecine du travail doivent être respectées et l'autorité territoriale doit prendre ses responsabilités en proposant si besoin des reclassements temporaires adaptés aux besoins et compétences.

Nous exigeons plus de moyens, de reconnaissance de la souffrance des agents dans les EdeS, pour répondre à la « misère sociale » grandissante. Mais aussi sur les routes, dans les collèges, à la DRH, aux archives etc... Pour rendre un Service Public conforme aux besoins, il est nécessaire que les responsables des dysfonctionnements (même s'ils sont directeurs), soient recadrés voir sanctionnés. La protection fonctionnelle ne peut être refusée aux agents qui en font légitimement la demande. **Les accidents de services liés aux RPS doivent être reconnus.**

**Nous ne céderons à aucune pression. Tout reste possible, mobilisons-nous,
mettons un point d'arrêt à la terreur !**

Nous devons imposer nos revendications, unis, en grève, rassemblés et déterminés le 28 mars, pour les conditions de travail et de rémunération devant l'hôtel du Département. Nous souhaitons être reçus par la Présidente du Département après l'assemblée délibérante avec une délégation d'agents et attendons des engagements clairs.